

Session 2009/10

. **Public visé** : la formation est ouverte aux professionnels du champ sanitaire et social justifiant de « *trois années d'expérience en lien direct avec la qualification visée en contrat de professionnalisation* » (UNIFAF).

. **Durée de la formation** : La durée de la formation est de 120 heures réalisées par regroupements mensuels de 3 ou 4 jours.

. **Validation de la formation** : La formation sera validée par l'écriture et la soutenance d'un projet tuteur. Un temps de présence obligatoire de 80% est exigé.

. **Lieu** : La formation se déroule sur Toulouse ou peut être délocalisée (conditions d'accueil de la formation à examiner).

. **Effectif** : La formation s'ouvre à partir de 11 inscrits (conventions signées) pour un effectif maximum de 15 stagiaires.

. **Coût de la formation** : 1 380 €

. **Numéro d'activité** : 73 75 0000 631

. **Numéro d'agrément UNIFAF** : TR12/01

#### . **Inscriptions :**

Plateforme Régionale des Formations Tutorales

Croix-Rouge française

I.R.F.S.S. pôle Social – bâtiment E

71 chemin des Capelles – 31300 TOULOUSE

Fax 05.61.31.56.04

Secrétariat de la Plateforme : **Mme Sylviane ALLAIN**

05 61 31 56 87 / s.allain@croix-rouge-irfss.com

Coordination pédagogique : **Mr Thierry GUTHAPFEL**

05 61 31 56 79 / t.guthapfel@croix-rouge-irfss.com

Session 2009/10

# Plateforme Régionale des Formations Tutorales

FORMATION DE

**TUTEURS**

DE PERSONNE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

*Ouverte aux professionnels du champ sanitaire et social justifiant de trois années d'expérience et accompagnant un contrat de professionnalisation*

Le contrat de professionnalisation permet à des jeunes, des demandeurs d'emploi ou des professionnels de compléter leur formation initiale ou d'acquérir une qualification par l'alternance.

L'accord conventionnel de branche liée à ce type de contrat oblige à la formation d'un professionnel pour assurer les fonctions tutorales auprès de ce public pendant sa formation sur le terrain.

Le rôle de tuteur, au plus près des activités de la personne en contrat de professionnalisation, consiste à accompagner le « professionnel en formation » vers l'acquisition de compétences.

Depuis les réformes des formations du champ sanitaire et social, ce rôle prescrit également l'évaluation de ces compétences par le tuteur.

Cette formation poursuit comme finalité de construire et de mettre en œuvre un projet d'accompagnement tuteur personnalisé. Elle répond à un constat émis par les tuteurs eux-mêmes quant à la nécessité d'organiser leurs activités tutorales et le parcours de formation du tuteur sur le lieu d'exercice professionnel.

Ce projet doit permettre une articulation entre travail et formation participant ainsi à la reconnaissance de l'organisation professionnelle comme « site qualifiant ».



## FINALITES -----

Cette formation poursuit comme finalités :

- de participer au développement et à la mise en œuvre du rôle de tuteur ;
- de doter les participants d'outils méthodologiques et pédagogiques.

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES -----

A l'issue de la formation, les participants devront être capables de :

- mesurer les apprentissages à réaliser par le tutoré pour lui permettre d'acquérir les compétences identifiées par les référentiels de formation et professionnel ;
- transmettre leurs savoirs-faire et connaissances en associant le tutoré à leurs activités ;
- organiser un parcours personnalisé de formation sur le terrain en mobilisant les ressources de l'organisation ;
- participer au développement de l'alternance en lien avec les centres de formation ;

Dans cette perspective, la formation visera :

- une bonne connaissance des textes et référentiels ;
- l'acquisition d'une méthodologie d'accompagnement tutoral ;
- l'acquisition de compétences tutorales de transmission et d'évaluation.

## MODALITES PEDAGOGIQUES -----

La formation met en perspective :

- des apports théoriques et méthodologiques
- des temps d'échanges autour des expériences tutorales
- des ateliers consacrés à l'écriture du projet.

## CONTENU DE LA FORMATION -----

La formation de tuteur de personne en contrat de professionnalisation se décline en cinq modules à partir desquels sont définis les temps de formation.

### M 1 Le rôle de tuteur

Le traitement de ce thème permet de travailler les représentations et la prescription du rôle de tuteur, de questionner son évolution dans l'« Alternance » et de participer à une définition du rôle et de ses attributions pour le tuteur et ses interlocuteurs.

### M 2 Le tuteur acteur du dispositif de formation

En questionnant son rôle au sein du dispositif de formation, en envisageant le partenariat avec les formateurs écoles et en s'inscrivant dans une logique d'alternance, les temps consacrés à cette thématique doivent permettre au tuteur de s'affirmer comme « acteur-formateur-terrain ».

### M 3 L'évaluation en formation

En considérant les différents référentiels de compétences et en s'intéressant à l'évaluation comme modalité de mesure des compétences et d'accompagnement tutoral, les temps de formation doivent aider le tuteur à s'approprier cette fonction renforcée depuis les réformes.

### M 4 La relation tutorale

Etre tuteur c'est considérer la relation tuteur/ tutoré dans une approche à la fois interpersonnelle et pédagogique. L'efficacité de cet espace relationnel est ici interrogé en s'intéressant à sa mise en œuvre, ses objectifs et ses enjeux.

### M 5 Les « cadres » du tutorat

Interroger le statut du tutoré en contrat de professionnalisation, à la fois salarié et stagiaire et l'organisation du travail comme ressource de formation et une contrainte professionnelle permet aux participants de mieux apprécier les « cadres » dans lesquels se mettent en œuvre le tutorat.